

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 mars 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Bort-les-Orgues.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Daniel Poigneau,
Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Martine Leclerc,
Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Pierre Chevalier,
Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Maryse Badia,
Sandra Delibit qui a donné pouvoir à Tony Cornelissen,
Pierre Fournet qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,
Jean-François Loge qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,
Daniel Mazière qui a donné pouvoir à Claude Bauvy,
Jean-Marc Michelin qui a donné pouvoir à Henri Granet,
Dominique Miermont qui a donné pouvoir à Francis Roques,
Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mady Junisson,
Marilou Padilla-Ratelade qui a donné pouvoir à Jean Bilotta,
Martine Pannetier qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Guitard,
Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Michel Pesteil,
Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à Pierre Coutaud,
Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Frédérique Fraysse,
Nelly Simandoux qui a donné pouvoir à Philippe Roche,

Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Daniel Caraminot, excusé (représenté),
Michèle Chastagner, excusée (non représentée)
Daniel Couderc, excusé (représenté),
Catherine Durand, excusée (non représentée),
Baptiste Galland, excusé (non représenté),
Chantal Guivarch-Paisnel, excusée, (non représentée),
Serge Guillaume, excusé (représenté),
Cécile Martin (représentée par Valérie Lamour),
Christiane Monteil, excusée (non représentée),
Gérard Moratille, excusé (non représenté),
Didier Péneloux, excusé (non représenté),
Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Michel Saugeras, excusé (représenté),
Jean-Michel Taudin, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 12/04/17

Le président,



M. Eric Cheminade est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 77 // pouvoir(s) = 17 // votants = 94

Gestion des milieux aquatiques : Approbation du programme de travaux 2017

Dans le cadre des arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Intérêt Général en vigueur sur les territoires du Pays d'Eygurande et des Gorges de la Haute Dordogne, Haute Corrèze Communauté doit lancer en 2017 un premier programme de travaux.

Le **programme 2017** comprend différents types de travaux et d'études qui se feront sous **maitrise d'ouvrage** de la Communauté de Communes et sous maîtrise d'œuvre de la Cellule Opérationnelle Rivières.

Les travaux de restauration de la ripisylve

Ils ont pour objectifs de rétablir l'**écoulement** naturel du cours d'eau, de stabiliser la végétation et les **berges**, de mettre en valeur le patrimoine naturel et **paysager**, et de **sensibiliser** les propriétaires à la préservation du réseau de chevelus. Ils sont réalisés par des prestataires.

Les travaux de mise en défens des berges et d'abreuvement du bétail

Le **piétinement des berges** contribue à la **dégradation des cours d'eau** communautaires et peut occasionner des **problèmes sanitaires** pour le bétail. Les travaux, réalisés en **régie** par les exploitations ou par des prestataires, consistent à équiper les parcelles en clôtures, abreuvoirs et traversées. Une **convention** avec chacune des 11 exploitations précisera le montage financier et les missions des deux parties.

Etudes

Une étude de **dimensionnement du déversoir de crue** sur l'étang intercommunal de l'abeille est nécessaire dans le cadre de sa mise aux normes. Elle sera confiée à un bureau d'études. Par ailleurs, une campagne d'**analyses physico-chimiques** sera réalisée sur le Pont-Aubert (Neuvic-Soursac) pour rechercher les éventuelles sources de phosphore qui contribuent au développement des cyanobactéries. Les prélèvements seront réalisés en régie et les échantillons analysés par le laboratoire départemental d'analyses.

Pour réaliser ces projets et bénéficier de subventions, il est nécessaire que le **conseil communautaire** se positionne sur le montage financier et le recrutement de prestataires.

Programme prévisionnel 2017 - Plan de financement

Désignation	Montant H.T	Montant T.T.C	Financeurs publics		Autres financeurs		FCTVA		Auto financement HCC
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
Travaux de restauration sur le R ^{au} de l'Abeille et affluents	9 675 €	11 610 €	80%	7 740 €	0%	0 €	16,404%	1 905 €	1 965 €
Travaux de restauration des affluents du Vianon	45 000 €	54 000 €	80%	36 000 €	0%	0 €	16,404%	8 858 €	9 142 €
Travaux mise en défens et abreuvement <i>Territoire des Gorges de la Haute Dordogne</i>	33 200 €	39 840 €	71%	23 572 €	20%	6 640 €	16,404%	6 535 €	3 093 €
Travaux mise en défens et abreuvement <i>Territoire Pays d'Eygurande</i>	9 000 €	10 800 €	71%	6 390 €	20%	1 800 €	16,404%	1 772 €	838 €
Etude déversoir de crue plan d'eau de l'Abeille	3 000 €	3 600 €	0%	0 €	0%	0 €	16,404%	591 €	3 009 €
Etude "Profil de baignade" sur le plan d'eau de l'abeille	2 000 €	2 400 €	0%	0 €	0%	0 €	16,404%	394 €	2 006 €
Etude phosphore sur le bassin versant du Pont-Aubert	400 €	480 €	0%	0 €	0%	0 €	16,404%	79 €	401 €
		122 730 €		73 702 €		8 440 €		20 133 €	20 455 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le programme prévisionnel 2017.

Pour extrait conforme,
À Bort-les-Orgues, le 30 mars 2017
Le président,
Pierre Chevalier

